



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Département de l'environnement

Luxembourg, le

29 SEP. 2014

Administration communale
de Junglinster
B.P. 14

L-6101 Junglinster

Référence : 81.814/CL
Dossier suivi par c.lahure
Tél : 24786819
e-mail : christian.lahure@mev.etat.lu

Concerne : Loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes
Modifications ponctuelles du PAG de la commune de Junglinster à Junglinster au lieu-dit « Um enneschte Léi » ainsi qu'à Eisenborn, route de Luxembourg

Madame la Bourgmestre,

Par courrier du 16 juillet 2014, le bureau d'études LUXPLAN S. A. m'a saisi en votre nom pour avis sur la première partie du rapport sur les incidences environnementales dans le cadre des deux dossiers émarginés.

Je partage l'appréciation du bureau d'études comme quoi les modifications ponctuelles projetées du PAG devront faire l'objet d'une évaluation plus poussée pour ce qui est des différentes thématiques identifiées par les auteurs du document soumis.

S'agissant des incidences prévisibles sur l'avifaune, il y a lieu de se focaliser sur les espèces reprises sur le relevé joint en annexe à la présente. Quant au bilan écologique à fournir et aux mesures compensatoires éventuelles à présenter, je vous invite à tenir compte des orientations reprises dans le document « Ausgleichsmassnahmen und Biotopbilanzierung » ci-annexé.

Veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, l'expression de mes sentiments très distingués.

La Ministre de l'Environnement


Carole DIESCHBOURG

*Copie ce 01/10/14
JL*

Copies pour information : Ministère de l'Intérieur
Administration de la nature et des forêts